



**Délibération du conseil d'administration du 19/03/2024 n°2024/04
COMPTE FINANCIER 2023**

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu l'annexe produite et après examen de la balance et du bilan,
Vu la présentation du rapport de gestion et du compte financier en séance,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 304,98 ETPT, dont 302,48 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 2,5 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 24 767 238,36 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 13 595 622,08 € personnel
 - 9 348 688,47 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 1 822 927,81 € investissement
- 31 890 513,20 € de crédits de paiement dont :
 - 13 595 622,08 € personnel
 - 14 343 638,81 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 3 951 252,31 € investissement
- 31 559 572,97 € de recettes
- - 330 940,23 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 92 602,80 € de variation de trésorerie (tableau 4)
- - 484 086,13 € de résultat patrimonial (tableau 6)
- 85 834,92 € de capacité d'autofinancement (tableau 6)
- - 895 145,54 € de variation de fonds de roulement (tableau 6)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial de - 484 086,13 € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.

Votes Articles 1 et 2 :

Pour : 17
Contre : 9
Abstentions : 1

Votes Article 3 :

Pour : 19
Contre : 4
Abstentions : 4

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 mars 2024,

Pour le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Président du Conseil d'Administration du Crous Clermont Auvergne et par délégation,

M. Gabriele FIONI
Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne Rhône-Alpes